

Appel d'offres régional 2017

DOCUMENT DE PRÉSENTATION

Date limite de dépôt des candidatures : 30 mai 2017

Ce document fournit les informations nécessaires au dépôt d'un dossier de Projet de coopération scientifique inter-universitaire (PCSI). Les domaines visés sont : *Sciences de l'éducation – Sciences humaines – Sciences sociales – Sciences de l'ingénieur – Droit, Économie et Gestion – Environnement, Énergie, Eau – Biologie et Santé – Mathématique et informatique – Chimie.*

Afin de compléter votre dossier, vous devrez remplir et retourner le formulaire de candidature, accompagné des pièces justificatives, à la Direction Régionale Moyen-Orient de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF).

Ce formulaire est également disponible sur le site de la Direction Régionale Moyen-Orient (DRMO, anciennement BMO).

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION DE PROJET

Dans le but de développer la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur membres de l'AUF, la Direction Régionale Moyen-Orient de l'AUF offre aux enseignants et aux chercheurs de sa région la possibilité de présenter des projets multilatéraux de coopération en matière de recherche, de développement et de transfert de technologie.

2. PRINCIPAUX OBJECTIFS POURSUIVIS

Objectif général :

- Structuration durable de la coopération scientifique, académique et institutionnelle

Objectifs spécifiques :

- Renforcement scientifique des universités de la région Moyen-Orient
- Développement de la coopération régionale et inter-régionale, entre universités
- Soutien aux jeunes chercheurs
- Aide à la production et à la diffusion de savoirs au niveau de la région Moyen-Orient
- Promotion de cadres féminins dans la recherche et/ou le transfert de technologie

3. MODALITÉS DE PARTICIPATION ET CRITÈRES DE SÉLECTION

3-1: Cadre de la candidature

3-1-a- Le caractère multilatéral des projets doit être attesté.

3-1-b- Les projets sont menés par un réseau de trois universités au moins :

- L'établissement porteur du projet doit être membre de l'AUF et du Moyen-Orient et être à jour dans le paiement de sa cotisation.
- Les établissements partenaires N°1 et N°2, de pays différents de celui du porteur, doivent être membres de l'AUF et être rattachés à 2 régions différentes (selon le découpage régional opéré par l'AUF). La priorité sera donnée aux universités partenaires du Sud.

Pour vérifier si une université est membre de l'AUF, se référer au site [//www.auf.org/membres/](http://www.auf.org/membres/)

3-1-c- Les candidatures doivent rentrer dans le cadre de Projets partagés de recherche et/ou de transfert de technologie

- Activités concernées : actions de recherche ponctuelles ou innovantes, de courte durée
- Bénéficiaires : enseignants chercheurs, jeunes doctorants ou post-doctorants, étudiants de Master 2
- Durée maximale de l'appui de l'AUF : 24 mois (attention : ne pas confondre avec la durée des activités)

3-2: Critères de sélection

La sélection des projets tiendra compte des critères suivants :

3-2-a- L'inscription dans les thématiques suivantes : « *Sciences de l'éducation* », « *Sciences humaines* », « *Sciences sociales* », « *Sciences de l'ingénieur* », « *Droit, Économie et Gestion* », « *Environnement, Énergie, Eau* », « *Biologie et Santé* », « *Mathématique et informatique* », « *Chimie* » (Voir liste des disciplines au paragraphe 8).

3-2-b- La valorisation du projet : le dossier de candidature devra préciser la production scientifique attendue et les modalités de publication et/ou de vulgarisation. Ceci peut, par exemple, intégrer le partage des résultats de recherche et/ou techniques au sein d'un réseau de chercheurs, la mise à contribution des Campus numériques francophones pour la diffusion des résultats, le transfert de technologies, etc. A noter que l'utilisation d'outils numériques dans la mise en œuvre des projets de coopération scientifique (échanges entre partenaires ; online meetings ; utilisation de plateformes de partage,...) est vivement encouragée par l'AUF.

3-2-c- La diversification du partenariat opérationnel : il est possible d'associer en plus des universités partenaires du projet un ou des partenaires non bénéficiaires du soutien de l'AUF (universités non membres de l'AUF, entreprises, collectivités locales, acteurs non gouvernementaux, etc.). Une lettre d'engagement de chaque partenaire est demandée et devra préciser son implication.

3-2-d- La participation des bénéficiaires. Un co-financement du projet de la part de l'ensemble des partenaires doit être assuré. Le

co-financement peut comprendre par exemple: la prise en charge des frais de séjour des missionnaires par l'établissement d'accueil, le soutien documentaire, les matériels ou produits scientifiques d'appui et/ou de fonctionnement, les ressources salariales des établissements partenaires etc.

4. PROCESSUS DE SELECTION DES PROJETS

Le dossier doit être :

- complété et accompagné des pièces justificatives demandées au paragraphe 7 ;
- signé par le responsable scientifique du projet et par le plus haut responsable de l'établissement porteur du projet ;
- transmis en version papier à la DRMO ou au CNF duquel relève votre université (voir paragraphe 10), et accompagné d'une version électronique contenant tous les documents demandés.

La DRMO reçoit les dossiers, juge de leur recevabilité administrative et les soumet à expertise.

- la Commission régionale d'experts établit un classement des projets en tenant compte de l'expertise scientifique et de l'opportunité régionale.
- la DRMO informe les candidats du résultat de la sélection.

5. FINANCEMENT DES PROJETS

5-1- Cadre du financement

Le montant de la subvention demandée à l'AUF ne peut excéder 20 000 Euros sur une période de 2 années consécutives. Pour chaque financement complémentaire, il convient de joindre une attestation, sachant que le co-financement est demandé.

Le soutien demandé doit respecter les barèmes AUF spécifiés dans le formulaire de candidature, et ne concerne que les dépenses suivantes:

- Missions d'enseignement, de recherche, d'expertise, de réunions de partenaires et de comités (40 %, au maximum, des crédits sollicités)
- Allocations de mobilités de jeunes chercheurs, doctorants, étudiants Master 2
- Soutien documentaire, publication et mise en ligne de contenus
- Matériels ou produits scientifiques et d'appui (hors équipement durable)
- Frais de gestion (7 % maximum des crédits sollicités).

Important :

- La participation à un colloque ou une conférence ne sera financée qu'à la condition que les participants soient des intervenants. A cet effet, les programmes du colloque ou de la conférence, avec les noms des intervenants, doivent être joints aux pièces justificatives.
- Toute assurance (voyage, santé, rapatriement sanitaire, responsabilité civile, vol, etc.) est de l'entière responsabilité des bénéficiaires de la subvention. L'AUF décline toute responsabilité en ce domaine.
- Dans le cadre de sa stratégie de développement numérique, l'AUF accorde une attention particulière à l'utilisation d'outils numériques permettant l'échange entre les différents partenaires. Dans la mesure du possible et sans entraver le bon déroulement du projet, l'AUF privilégiera ce type d'échanges à la réalisation de missions.

5-2 Mise en œuvre du financement et suivi du projet

La DRMO apportera son soutien à plusieurs projets issus des thématiques concernées par cet appel d'offres (« *Sciences de l'éducation* », « *Sciences humaines* », « *Sciences sociales* », « *Sciences de l'ingénieur* », « *Droit, Économie et Gestion* », « *Environnement, Énergie, Eau* », « *Biologie et Santé* », « *Mathématique et informatique* », « *Chimie* »).

Lorsque le projet est retenu, une convention indiquant le montant accordé et précisant les modalités des engagements financiers, est signée entre l'université porteuse du projet et l'Agence universitaire de la Francophonie.

La mise en œuvre du soutien de l'Agence et le suivi du projet sont assurés par la DRMO et/ou CNF, en relation avec la Commission régionale d'experts qui est chargée de l'évaluation du projet.

Les crédits sont versés par la DRMO de l'AUF, en deux tranches égales :

- La première après le retour à la DRMO de la convention complétée et signée
- La deuxième après présentation à la DRMO d'un rapport d'exécution à mi-parcours (comprenant une partie scientifique, une partie administrative et une partie financière) accompagné des pièces justificatives. Le volet administratif des rapports peut faire état d'indicateurs d'évaluation quantitatifs et qualitatifs liés aux résultats scientifiques attendus du projet. Il est également permis de faire état d'indicateurs liés au pilotage du projet en lui-même (Exemple : évaluation de la parité homme-femme dans la conduite du projet, répartition des tâches de travail selon ce critère, évaluation du respect des deadlines imposées,...). Le porteur et les partenaires du projet sont également libres de proposer d'autres types d'indicateurs. L'appréciation favorable du rapport par la Commission régionale d'experts, conditionne le versement de la deuxième tranche.

Les crédits ouverts pour un projet doivent impérativement être dépensés dans les deux ans (années civiles).

5-3 Clôture du projet

Le projet terminé, son responsable doit remettre à la DRMO de l'AUF, dans les meilleurs délais, un rapport final (scientifique, et administratif et financier accompagné des pièces justificatives). En l'absence de rapport final, le responsable du projet devra restituer la totalité de la subvention.

6. CALENDRIER	
30 janvier 2017 :	Lancement de l'appel d'offres régional pour les Projets de coopération scientifique inter-universitaire
30 mai 2017 :	Date limite de retour des dossiers à la DRMO
juin 2017 :	Traitement des dossiers et évaluation
septembre 2017 :	Sélection des projets par la Commission régionale d'experts de la DRMO
octobre 2017 :	Transmission des décisions aux responsables de projets par la DRMO

7. LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR AVEC LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE	
<p><i>Le dossier de candidature doit comprendre le formulaire et la totalité des pièces suivantes (en français ou en anglais) qui conditionnent sa recevabilité.</i></p> <p><i>Il doit être transmis avant le 30 mai 2017, délai de rigueur, à l'implantation de l'AUF dans la région Moyen-Orient dont relève l'établissement présentant le projet (voir paragraphe 10) en version papier et en version électronique.</i></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le formulaire de candidature, dûment complété, signée par le responsable scientifique du projet et par le plus haut responsable de l'établissement présentant le projet <input type="checkbox"/> L'engagement officiel de chaque partenaire signé par le plus haut responsable de l'établissement, précisant le nom du co-responsable scientifique du projet. Ce courrier doit mentionner la participation ou l'appui de l'institution porteuse ou associée au projet, son engagement académique et financier en précisant la contribution. Lorsqu'un(e) Institut/École/Faculté est rattaché(e) à une université, c'est la signature du plus haut responsable de l'université (Président ou Recteur) qui doit figurer sur les documents <input type="checkbox"/> Les curriculum vitae synthétiques du responsable scientifique du projet et des co-responsables scientifiques <input type="checkbox"/> Le calendrier prévisionnel d'exécution <input type="checkbox"/> Le « budget prévisionnel » détaillé avec un échéancier mettant en évidence la participation de chaque partenaire (<i>utiliser le modèle fourni par la DRMO</i>) <input type="checkbox"/> S'il existe un financement complémentaire, joindre attestation(s) correspondante(s) 	

8. LISTE DES DISCIPLINES			
Discipline	Code AUF	Discipline	Code AUF
Administration publique	D100	Gestion	D125
Agro-alimentaire	D101	Histoire	D126
Agronomie	D102	Hydrologie	D127
Aménagement du territoire	D103	Informatique	D128
Anthropologie	D104	Langues	D129
Archéologie	D105	Linguistique	D130
Architecture	D106	Littératures	D131
Arts	D107	Mathématiques	D132
Astronomie	D108	Médecine	D133
Biologie	D109	Médecine vétérinaire	D134
Biotechnologies	D110	Océanographie	D135
Chimie	D111	Philosophie	D136
Commerce	D112	Physique	D137
Communications	D113	Politique	D138
Criminologie	D114	Psychologie	D139
Démographie	D115	Religions	D140
Droit	D116	Santé	D141
Ecologie	D117	Sciences de l'information	D142
Economie	D118	Sociologie	D143
Education	D119	Statistiques	D144
Environnement	D120	Télécommunications	D145
Foresterie	D121	Téledétection	D146
Génie	D122	Tourisme	D147
Géographie	D123	Traduction	D148
Géologie	D124	Travail social	D149

9. GRILLES DES MONTANTS DES MOBILITES

Barèmes pour allocations à la mobilité de doctorat et de Master (en euros)

Classement pays d'accueil*	Allocation mensuelle forfaitaire	Prime d'installation pour les mobilités de plus de 4 mois
Élevé	810 €	400 €
Intermédiaire	570 €	285 €
Faible	480 €	235 €

* voir annexe « Classification des pays »

10. IMPLANTATIONS DE L'AGENCE AU MOYEN-ORIENT

Pour la remise du dossier de candidature, se référer aux implantations ci-dessous selon le pays de l'établissement porteur.

Pays de l'établissement porteur du projet:	Implantation à contacter :
<ul style="list-style-type: none"> - CHYPRE - DJIBOUTI - EMIRATS ARABES UNIS - ETHIOPIE - IRAK - IRAN - JORDANIE - LIBAN - PAKISTAN - PALESTINE - SOUDAN - YÉMEN 	<p>DIRECTION RÉGIONALE MOYEN-ORIENT (DRMO) Rue de Damas Villa F, Cité Bounoure B.P.: 11-81 Beyrouth, Liban Tél (standard) : +961 1 420 270 Tcpie : +961 1 615 884 Courriel : pcsi-mo@lb.auf.org</p>
LIBAN NORD	<p>CAMPUS NUMERIQUE FRANCOPHONE (CNF) de TRIPOLI Centre AZM pour la recherche en biotechnologie et ses applications École doctorale des sciences et de technologie de l'Université Libanaise - Rue Mitein En face du Lycée El Malaab Tripoli Liban Tel : + 961 6 205 280 Tcpie : + 961 6 205 281 Courriel : cnf-tripoli@lb.auf.org</p>
EGYPTE	<p>CAMPUS NUMÉRIQUE FRANCOPHONE (CNF) D'ALEXANDRIE Université Senghor, 1, Place Ahmed Orabi, El Mancheya B.P. 21111-415, Alexandrie - Égypte Tél. : + 20 3 48 43 560 Tcpie : + 20 3 48 50 532 Courriel : info@eg.auf.org</p>
SYRIE	<p>CAMPUS NUMÉRIQUE FRANCOPHONE (CNF) DE DAMAS Université de Damas, Cité Universitaire 6, Rue Omar Bin Abdul Aziz, Al Mezzeh B.P. 13141, Damas - Syrie Tél. : + 963 11 21 22 871 Tcpie : + 963 11 21 30 236 Courriel : cnf-damas@sy.auf.org</p> <p>CAMPUS NUMÉRIQUE FRANCOPHONE (CNF) D'ALEP Université d'Alep B.P. 12355, Alep - Syrie Tél. : + 963 21 26 34 406 Tcpie : + 963 21 26 34 407 Courriel : cnf-alep@sy.auf.org</p>